

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/MR

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception à la Préfecture
le 2/9/08
le 4/9/08
Le Maire



Arrêté n° 2008/382
(Série A)

OBJET : Abrogation de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis GODARD, Deuxième Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'arrêté n° 2008/120 (Série A) du 17 mars 2008 accordant à Monsieur Jean-Louis GODARD, Deuxième Adjoint, délégation pour toute les questions relatives aux Travaux,

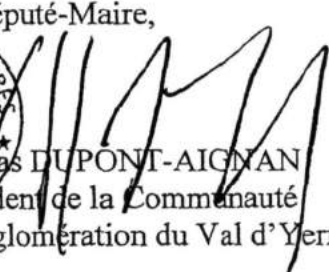
A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2008/120 (Série A) est abrogé.

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres le 1^{er} septembre 2008.

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

